



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 7407

## Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de mettre en oeuvre une incitation fiscale qui permettrait d'encourager la production de carburant diesel à très basse teneur en soufre. Actuellement, le taux de soufre du carburant diesel ne doit pas excéder 0,035 %. Il est prévu d'abaisser cette norme européenne à 0,005 % à compter de 2005. La mise en place d'une fiscalité spécifique à ce carburant à basse teneur en soufre est soumise à accord préalable de la Communauté européenne et des Etats membres, selon la procédure prévue à l'article 8-4 de la directive 92/81 du Conseil du 19 octobre 1992 relative à l'harmonisation des structures des droits d'accises sur les huiles minérales. Quelques Etats européens ont mis en oeuvre des incitations fiscales concernant les carburants peu soufrés. Le précédent gouvernement avait renvoyé, il y a dix-huit mois, toute initiative en France, à la réalisation d'une étude approfondie afin de mesurer l'incidence d'une telle mesure sur le marché intérieur français. Il aimerait savoir si le Gouvernement a effectivement engagé une telle étude et quelles en sont les conclusions.

## Texte de la réponse

La directive 98/70/CE du 13 octobre 1998 relative à la qualité des carburants prévoit des spécifications à caractère environnemental plus contraignantes à compter du 1er janvier 2005 en abaissant, à cette date, la teneur en soufre du gazole de 350 à 50 ppm (mg/kg). Les raffineries françaises qui n'ont pour le moment pas la capacité de mettre sur le marché de grosses quantités de gazole d'une telle teneur en soufre ont néanmoins entrepris les investissements leur permettant de produire des carburants aux spécifications européennes à l'horizon 2005. Dans ce contexte, accorder des mesures d'incitations fiscales pour les deux ans à venir serait inutile, voire pourrait conduire notre pays à accroître ses importations de gazole, sachant que la France importe déjà plus du tiers du gazole qu'elle consomme.

## Données clés

**Auteur :** [M. François-Michel Gonnot](#)

**Circonscription :** Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7407

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4395

**Réponse publiée le :** 3 février 2003, page 783